



Centre de presse

[<-- Retour à la liste](#)

LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS DÉSIGNE OFFICIELLEMENT LA VILLE DE RIMOUSKI MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Rimouski, le 3 février 2010 – La ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, a désigné officiellement la Ville de Rimouski Municipalité amie des aînés et a remis à cette occasion un certificat de reconnaissance au maire, M. Éric Forest.

« Je suis très heureuse d'honorer aujourd'hui la Ville de Rimouski pour son apport essentiel au mieux-être des personnes aînées. Son engagement et celui de ses partenaires démontrent leur volonté de contribuer à mettre en place des environnements favorables aux aînés afin de créer les conditions propices à un vieillissement actif de la population », a déclaré la ministre Blais.

Mentionnons que cette démarche s'inspire du cadre d'orientation *Vieillir en restant actif* de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a notamment comme finalité l'adaptation de politiques, de structures et de services municipaux qui favorisent le vieillissement actif de la population.

De nombreux partenaires ont travaillé avec la Ville pour élaborer un plan d'action qui reflète les attentes des aînés. D'ailleurs, l'une des conditions gagnantes de la démarche Municipalité amie des aînés est d'assurer que les personnes aînées participent à la réalisation de chacune des étapes et que l'ensemble de la collectivité y contribue.

Un soutien de 12 millions de dollars pour les trois prochaines années

La ministre Blais invite l'ensemble des municipalités du Québec à adhérer à l'approche Municipalité amie des aînés. À cette fin, une somme récurrente de un million de dollars est prévue pour celles qui décideront d'amorcer la démarche. Elles obtiendront également un soutien technique du Carrefour action municipale et famille, le partenaire principal du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre de cette démarche.

Par exemple, les municipalités pourraient offrir aux personnes aînées une gamme d'activités de loisir plus variées, prévoir la progression de la demande pour des services de transport adapté ou agir pour que le nombre de logements destinés aux aînés soit suffisant et pour que ces logements soient bien adaptés à leurs besoins.

D'autre part, un soutien additionnel de 3 millions sera offert annuellement au cours des trois prochaines années dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour renforcer cette approche. Il servira à financer de petits projets d'aménagement ou d'amélioration du

mobilier urbain. Il s'agit donc d'un investissement total de 12 millions de dollars jusqu'en 2012 inclusivement.

« Les municipalités qui entreprendront la démarche Municipalité amie des aînés pourront être financées pour des projets tels un parc intergénérationnel ou un sentier pédestre. Cela permettra notamment d'assurer une plus grande mobilité des personnes aînées et ainsi, de favoriser leur épanouissement dans un milieu de vie davantage convivial », a précisé M^{me} Blais.

Rimouski a prévu dans son plan d'action plusieurs actions bénéfiques pour ses aînés dans les domaines du transport, des loisirs, de l'aménagement urbain et de la participation à la vie communautaire. Par exemple, l'ajout de bancs et d'abris dans certains parcs de quartiers ou l'amélioration de l'éclairage dans d'autres lieux favoriseront l'utilisation et la fréquentation des aires publiques existantes par les aînés et la population en général. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an, un intervenant en travail social a été embauché pour offrir une présence et un accompagnement aux personnes aînées qui sont en situation de détresse psychologique.

« Le projet Municipalité amie des aînés nous a permis de réaliser une importante consultation auprès des aînés en 2008-2009, en concertation avec nos partenaires et l'administration publique. Les besoins signifiés lors des rencontres nous confirment et nous démontrent à quel point il est primordial de viser une accessibilité universelle à nos services et à nos infrastructures en les adaptant à tous les citoyens et citoyennes, incluant les personnes aînées, la famille et les personnes ayant une mobilité réduite », a déclaré le maire de Rimouski, M. Éric Forest.

Rappelons que depuis 2008, Rimouski participe, avec Rivière-du-Loup, Sherbrooke, Drummondville, Granby, l'arrondissement Charlesbourg de la Ville de Québec et la MRC de Témiscamingue, aux projets pilotes de Municipalité amie des aînés.

Pour de plus amples renseignements et pour avoir accès aux documents concernant la démarche Municipalité amie des aînés, consultez la section [Municipalité amie des aînés](#) du site Web du ministère de la Famille et des Aînés.

[Haut de la page](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2007